



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 13/02/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Arthur FLEURY –Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Jean-Marc STERNE

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

ANCIENS

Match N° 25925956 PITRAY OLIER PARIS 2 / HAJDUK VELJKO D2.A du 11/02/24

Courriel de PITRAY OLIER du 09/02/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de Pitray Olier Paris.

Match N° 25926068 ESP PARIS 19. 2 / NICOLAITE CHAILLOT 2 D2.B du 11/02/24

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 08/02/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe 2 de Nicolaïte Chaillot.

Match N° 26749905 CRAMPONS PARISIENS / ESP PARIS 19 criterium +45 ans du 11/02/24

Courriel de CRAMPONS PARISIENS du samedi 10/février 2024 déclarant forfait avisé.

Lecture de la FM match non joué au motif : Absence de CRAMPONS PARISIENS

La commission constate le forfait avisé tardif (1^{er} forfait) de l'équipe des Crampons Parisiens et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)

JEUNES**U 14****Match N° 25930596 AC PARIS 15.3 / UA CHANTIER D4.C du 10/02/24**

Lecture de la FMI match non joué au motif : l'équipe de CHANTIER UA s'est présentée sans identifiant pour la FMI et aucun moyen (papier ou informatique) pour présenter les licences.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Chantier UA et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)

Match N° 25930698 PARIS 19 ANTILLAIS / BON CONSEIL PARIS AS 3 D4.C du 03/02/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : nombre de joueur insuffisant de l'équipe ?

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur le motif et notamment quelle équipe était incomplète au moment de donner le coup d'envoi de la rencontre.

Rapport de Paris 19 Antillais du 12/02/24 précisant que l'équipe 3 de Bon Conseil Paris AS s'est présentée avec 6 joueurs.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 3 de Bon Conseil Paris AS et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

U 16**Match n° 25926830 ESP PARIS 19 .3 / ES SEIZIEME 4 D3.D du 11/02/24**

Courriel de l'ES SEIZIEME du 09/02/24 à 21h17 déclarant forfait avisé. Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'ES SEIZIEME.

La commission constate le forfait avisé tardif (1^{er} forfait) de l'équipe 4 de l'ES Seizième et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)

U 18**Match N° 25926944 ES PARIS XIII / ENFANTS GO D2 du 11/02/24**

Lecture de la FMI match arrête à la 75° sur un score DE 1/1 AU motif l'éducateur de ENFANTS GO a quitté le terrain afin d'accompagner son joueur blessé.

La commission transmet le dossier en l'état à la commission des SR et souhaite un prompt rétablissement au joueur de ENFANTS GO .

Match N° 25926943 PARIS ALESIA / ESC XV D2 du 11/02/24

Lecture de la FMI match arrête à la 45° au motif : Nombre de joueurs insuffisants de l'équipe de ESC XV sur le score de 11 à 1.

La commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe de l'ESC XV pour en attribuer le gain à l'équipe de Paris Alésia (3pts ; 11buts)

Match N° 25927078 PARIS XVII POUCHET / PITRAY OLIER 4 D3.A du 11/02/24

Courriel de PITRAY OLIER du 09/02/24 déclarant forfait avisé (1^{er} forfait)

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 4 de Pitray Olier Paris

Dossier transmis par la commission de Discipline PV du 06/02/24

Match N° 25927260 ESP PARIS 19.2 / PARIS SC 2 D3.B du 28/01/24

dit match à jouer avec 3 arbitres officiels à la charge de PARIS SC et transmet le dossier à la COC pour date à fixer.

La commission fixe la rencontre au 31/03/24.

Match N° 25927207 PITRAY OLIER 3 / PARIS SC 2 D3.B du 11/02/24

Lecture de la FMI match non joué au motif l'équipe recevant se présente sans jeu de maillot.

La commission donne match perdu pour erreur administrative à l'équipe 3 de Pitray Olier Paris (Opt ; Obut) pour en attribuer le gain à l'équipe 2 de Paris Sport Culture (3pts ; Obut) selon les dispositions de l'article 40.2 du RSG75.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} APPEL

Match N° 25928892 COURONNES / SALESIENNE U14D1 du 10/02/24

Match N° 25929462 COURONNES2 / SALESIENNE 2 U14D2.B du 10/02/24

Match N° 25926834 PARIS SPORT CULTURE 2 / RACING CLUB 18 2 U16D3.D du 11/02/24

2^{ème} et DERNIER APPEL

27298339 RACING CF / JUVENTUS CDM D1 du 04/02/24

DEMANDE DE DEROGATION

Suite au point soumis par les clubs résidents de ces différentes installations (Championnet, Enfants GO, JAM, Nicolaïte Chaillot) les dérogations accordées jusqu'au 31/01/2024 sont prorogées jusqu'au 27/02/2024 concernant l'éclairage et/ou le terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation vienne à être purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade Max Rousié** (PV du 23/01/24)

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterium +45 ans**U14 D2**

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23 **date butoir 18/02/24**

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2^{ème} tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 24/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 30/03/24 **date butoir** – 1^{er} finaliste **Paris Alésia 2** sous réserves de procédure en cours

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 17/02/24 – tirage effectué le 16/01/24 **date butoir 30/03/24**